



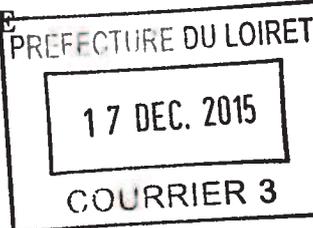
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 décembre 2015**

99/15

*Date d'affichage :*



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'An Deux Mille quinze, le 15 décembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 8 décembre 2015  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme  
Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie  
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT à  
Mme Constance de PÉLICHY.

**Secrétaire de séance** : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet** : Mise à disposition des Services communaux de la Ville de La Ferté Saint-Aubin auprès  
de la Communauté de Communes avenant n°5.

Par convention en date du 22 décembre 2012, la ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de  
communes ont défini pour deux ans les modalités de mise à disposition des services communaux  
auprès de la Communauté de communes.

Ces pourcentages de mise à disposition ont été réévalués par avenants successifs.

Il convient de se prononcer sur les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans le cadre d'un avenant n°5 :

Services de la ville de LFSA mis à disposition de la CCPS	Taux 2015	Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Secrétariat général	30,00%	30,00%
Service Finances	25,00%	25,00%
Achats, Marchés Publics	25,00%	25,00%
Service informatique	20,00%	20,00%
Service des Affaires Scolaires	2,00%	2,00%
Direction des Sports	20,00%	10,00%
DSTU	7,50%	10,00%
Service RH	20,00%	20,00%
Service Entretien	2,00%	3,00%
Secrétariat MASS	5%	5%
Portage repas à domicile	25%	25%
Cellule hygiène et sécurité	10%	10%
Restauration scolaire (forfait)	6 068,40 €	Supprimé

Il est par ailleurs rappelé que plusieurs agents communautaires font l'objet de mises à dispositions individuelles auprès de la Communauté de communes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces mises à disposition (qui feront l'objet d'arrêtés individuels), sont les suivants :

Agents CCPS mis à disposition de la ville de LFSA	Taux 2015	Taux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Educateur principal jeunes enfants (du RAM Fixe CC)	20,00%	20,00% (si agent à 100 %) 0% si agent à 80%
Assistant socio-éducatif (RSA)	70,00%	70,00%
Adjoint d'animation (Point Cyb)	0,00%	5,00%

Il convient par ailleurs de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2016.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de services de la ville vers la Communauté de communes, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 17/12/15



Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

